



Association des étudiant·e·s en SSP

Bureau 2216, Géopolis

Université de Lausanne

1015 Lausanne

PV de l'Assemblée Générale 8 avril 2024

Présent·e·x·s : Fanichet Loïc, Vouillamoz Emilie, Heine Bravo Ainoa, Hernandez Kalie, Sachez Alexandre, Piantino Annie, Stevens Eileen, Jaquier Valentin, Nordet Chloé, Le Fort Richard, Rotach Eliot, Peral Noah, Marin Rios Paula, Brunner Mélina, B. Jade, Klasen Sarah, Ponce Lucas, Pirgarv Valentin, Danzineli Sandy, Blanc Laurissa, Martinez Inès, Schacher Bianca, Serra Bèlène, Giordani Samantha, Goguinat Jules, Herbert Jack, Nicollier Maxim, Chulé Bartholomé, Pinto José, Fructuoso Mélissa, Fasel Jean-Baptiste, Hemmer Anaëlle, Santamaria Maël, Wirthner Anna, Gurba Johan, Fontes Coêlho Cícic Arthur, Firmino Tiago, Migliore Simon, L. Noa L.

Excusé·e·x·s : Suter Elise, Marguerat Rosalie, Reinhardt Noé, Sax Axel, Dolamic Vasilija, Maiolatesi Francesco, Dupont Inès, Donzé Anaïs.

1. Formalités de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Maxence : Bonjour à tout·e·x·s. Merci d'être venu.

*Présentation de l'ordre du jour. *

Loïc : Le point de l'ordre du jour concernant « la création d'un GT », je tiens à préciser qu'on ne veut pas créer un GT mais le relier à EPYSL.

*Le point 5 Création du groupe de travail pour le souper de section est supprimé. *

Le quorum est respecté ; les 4 filières de SSP sont représentées et il y a 48 personnes avec droit de vote présentes. Explications puis test de vote par Wooclap.

2. Adoption du PV de la dernière AG

Le PV de l'Assemblée Générale du 29 février 2024 est accepté (Vote par opposition active).

3. Communication de la Coordination Politique

Anna : Je viens vous demander des idées et/ou une validation de l'idée qu'on a eu avec Inès. On aimerait être plus que deux dans la coordination politique. Actuellement, il y a une 60 postes à pourvoir, à coordonner et il y a quatre filières avec leurs commissions, leurs conseils, tout cela pour une coordination politique de deux personnes. On aimerait pouvoir être plus efficace, et pouvoir communiquer plus largement, mais pour ce faire on aimerait être quatre une par filière. Comme cela, on pourrait être plus efficace. Si on est quatre, on pourra gérer les commissions, les questions de ceux qui y vont et celles des étudiants... Donc on aimerait être quatre une par filière avec deux coordinateurs·rices. Voilà, c'est notre idée, si vous avez des points à amener, à savoir qu'on votera cela à la prochaine AG.

Arthur : Est-ce que c'est possible de mettre des gens qui sont dans les commissions ?

Anna : Pas vraiment car iels ne sont pas vraiment membre actif de l'association, sinon on serait 140... Il faut que ce soit quatre personnes motivées.

Johann : Avec Rémi, on avait discuté de cela avec quelqu'un du Décanat et ce qui était ressorti ce que quatre personne ce n'est même pas suffisant, et d'en avoir seulement deux, ça surreprésente et sous-représente certaine filière... La compréhension des enjeux elle vient des étudiants des filières donc il faut pouvoir assurer une bonne communication.

- Richard : Je pense que vous allez dans la bonne direction, la coordination politique est un pilier de notre association. Et par rapport à l'importance de la communication entre élu·e·x·s et étudiant·e·x·s mais aussi entre les élu·e·x·s eux-mêmes. Et collaborer, c'est une bonne idée, il y a quelques années, la FAE collaborait plus étroitement avec les autres conseils.
- JB : Cela ferait deux rôles de coordinateurs·rices, et deux autres rôles qui n'auraient pas de 'titre' concret ?
- Anna : C'est peut-être négociable d'avoir quatre postes de coordinateur. Mais ce serait quatre personnes où les postes de coordinateurs·rices tournent, surtout qu'il y a beaucoup à apprendre, donc je pense que cela peut être une bonne idée afin de 'former' les personnes.
- Loïc : Il faudra bien définir ce qu'il y a faire, comment vous faites s'il y a une filière qui n'est pas représentée ; c'est une question sur laquelle il faut réfléchir, et faire un sondage pour avoir l'avis des étudiants.
- Maxence : Est-ce le minimum est quatre personne ? Vous allez éventuellement chercher plus de monde ?
- Anna : Je pense que huit personnes est le grand maximum, sinon la communication risque de se perdre. Pour l'instant, on s'en sort avec la communication même si, parfois, je dois aller lire les PV pour trouver les informations. Si on est quatre, chacun rapportera ce qui en ressort de la Commission/Conseil et on pourra communiquer.
Merci pour vos idées et vos retours.

4. Modifications des statuts de l'AESSP

4.1. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 24 des statuts relatifs à l'accord de subventions par le biais du comité.

Art. 24 Votations

¹ Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres du Comité présent·e·s et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la majorité absolue.

² En cas de demande de subvention faite au Comité, les personnes étant à la fois membres du Comité et demanderesses ou demandeurs de subvention ne peuvent voter.

³ Il est proscrit de voter par procuration lors d'un Comité.

⁴ Les dispositions particulières sont à fixer par le Comité.

Maxence : On va passer aux propositions de modification des statuts que l'on a reçu. Je vais tenir une liste de parole pour le débat. La première modification serait de supprimer l'alinéa 2 de l'article 24 des statuts relatifs à l'accord de subventions par le biais du comité. De base, les demandes de subventions se font en AG, ce que nous (la Présidence) avons mal compris et ce qui a créé toutes ces problèmes.

Loïc : Tu peux réexpliquer, je n'ai pas compris.

Maxence : En lisant les statuts, on s'est rendu compte que cela n'avait rien à faire là, car cet élément est déjà présent ailleurs... donc ce serait de supprimer cet alinéa pour pas que cela ne soit pas confusant... Donc, les demandes de subvention seront votées en AG.

JB : Il faudra alors réexpliquer les demandes de budgets et de subventions.

Eliot : Donc si j'ai bien compris, on a toujours fait faux, genre avec Unison ?

Maxence : Non. Car ici les Comité diffèrent des AG. Il y a encore des questions ? On peut voter ?

Loïc : Il faudra alors spécifier 'réunion du Comité' et 'Comité'.

Votation 1 : Acceptez-vous la proposition de modification de l'article 24 des statuts de l'association ?

La proposition de modification de l'article 24 des statuts de l'association est acceptée à 76% des voix.

4.2. Proposition de modification de l'article 3 des statuts de l'AESSP

Art. 3 – Buts :

...

d. Informer les étudiant·e·s de la politique universitaire, des activités et du fonctionnement de la Faculté des SSP et des divers aspects de la politique générale qui les concernent ;

e. **Cœuvrer pour une représentation et une défense active des intérêts des quatre filières composant la faculté ;**

f. Développer et entretenir les relations entre les différents corps-intermédiaire, professoral, administratif & technique et étudiantin – ainsi que du Décanat de la Faculté des SSP ;

Maxence : Donc ici, on a une proposition de l'ajout de l'alinéa 3. Avec Zoé, on pense que c'est déjà explicitement dit ailleurs.

- JB : C'était pour expliciter une base que l'on ne trouve pas assez explicite.
- Loïc : Il faudrait spécifier dans les statuts ce que vous entendez par 'une défense active', qu'est-ce que cela implique, spécifier dans l'article pour que ce soit clair pour les étudiant·e·x·s.
- Maxence : Concernant les répétitions, où cela est déjà inscrit :
* lit les alinéas A et C de l'article 3 des statuts de l'AESSP. *
- JB : C'est surtout une question de précisions des mots.
- Richard : Tu as raison il y a des choses qu'il faut spécifier.
- Maxence : A mon sens, c'est quelque chose qui est déjà très clairement fait et écrit.
- JB : Par rapport à la coordination c'est ce que l'on veut mettre en avant, c'est surtout une base pour le futur, pour spécifier, on ne compte pas l'utiliser pour faire des blocages mais c'est une base pour éventuellement mettre en place d'autres projets plus tard.
- Loïc : Le coup de pas faire de blocages... moi je suis d'accord de promouvoir les quatre filières mais il ne faut pas que ce soit les quatre filières ou rien du tout. A l'époque il y avait des soirées raclette pour les Sciences Politiques... Votre proposition ne va pas forcément éclaircir cela mais elle va restreindre.
- Richard : L'idée n'est pas faire des trucs uniquement pour toutes les filières, on ne remet pas en cause les besoins de chaque filière...
- Maxence : Je comprends totalement votre intention, elle louable mais comme cela a été dit, mais la manière dont c'est écrit pourrait être éclairci dans les autres alinéas, la mettre comme ça pourrait desservir.
- JB : On voulait d'abord commencer par les buts, c'est une questions importante. L'instrumentalisation des buts ça peut être un danger mais comme tout, je pense que d'autres alinéas pourraient être instrumentaliser.
- Johan : Je pense que cette question de conflit d'intérêt ne pourrait pas créer cela, ce sont plus les grands groupes qui peuvent créer cela...
- Paula : Je ne vois pas comment on pourrait tourner ça négativement, je ne vois pas vraiment le souci. Ça me semble assez correct !

- Loïc : Je suis d'accord, mais c'est déjà dans les missions de l'association, ça n'a pas lieu d'être dans les statuts... Et sur quoi on va se baser ? Ce n'est pas assez précis.
- Paula : Qu'est-ce qui vous amené à repenser cet alinéa ?
- Richard : Une volonté de modifier les statuts et de commencer par les buts car c'est celui qui doit diriger notre action. C'est dans cet article-là que se fonde l'AESSP. Donc, il fallait clarifier certaines choses...
- Maël : Je suis sur votre proposition ; c'est déjà un principe de l'association ... Pour moi c'est trop cadrant, le fait que la demande de budget ne doit pas uniquement émaner des sections je trouve que c'est trop cadrant.
- JB : Tu as raison là-dessus, cela demande une modification.
- Anna : Les exemples c'est ce que cela implique si on vote pour cette modification ?
- JB : Non. Ce sont les choses qu'on aimerait présenter plus tard, cela ne forcerait pas à l'imposition de quelconque mesure.
- Anna : Je trouve que vous donnez l'impression de réagir à la prochaine demande... Que ce soit personnel ou non. Je comprends l'intérêt de vouloir donner un traitement égal. On dirait juste que c'est une réaction à la future demande, je ne sais pas s'il y a une idée plus grande derrière. Mais avec vos idées, exemples, pour moi cet alinéa ne passe pas.
- Richard : C'est une question de timing... Car, en mai, on va élire beaucoup donc c'était le bon moment pour nous de faire cette proposition.
- Loïc : En fait, vous essayez de changer petit à petit les statuts, comme vos réunions qui ne doivent être le même jour que les conseils... Ok je comprends mais parfois ce n'est pas possible. Je suis d'accord que de mentionner plus les filière ça peut être utile mais ce n'est pas en mettant cet article que cela va se faire.
- Bianca : Si l'on accepte l'article, est-ce que les exemples vont devoir être voté ?
- Maxence : Ici, on vote spécifiquement que pour les statuts. Pour les mesures, elles devront être soumises à votation par le suite.
- Bart : Je ne vois pas en quoi cela pose un problème... Cet alinéa explicite juste un but de l'AESSP.

Maxence : Comme j'ai dit, pour moi ce sont des choses qui ont déjà été dites. Et, comme cela a été explicité dans cet alinéa, on risque de faire une séparation entre les filières.

Maël : On a vu vos idées, il n'est pas forcément nécessaire mais je ne vois pas de problèmes en soi. Mais les idées que vous avez suggéré ne vont pas découler de cet article.

JB : Le but est d'expliciter les choses. Les mots clef sont les 'les quatre filières' mais il y a des éléments sur lesquels on va se pencher.

Votation 2 : Accepter-vous la proposition d'ajout de l'alinéa e à l'article 3 des statuts de l'association ?

La proposition d'ajout de l'alinéa e à l'article 3 est rejeté à 34% des voix.

4.3. Proposition de modification de l'article 3 des statuts de l'AESSP

Art. 3 – Buts :

...

e./f. Développer et entretenir les relations entre les différents corps- intermédiaire, professoral, administratif & technique et étudiantin – ainsi que du Décanat de la Faculté des SSP ;

f./g. Favoriser dans la mesure possible les membres passif·ve·s de l'association.

g./h. Soutenir, après acceptation de l'AG ou du Comité, toute initiative émanant de ses membres ou d'autres associations ;

Maxence : On va passer à la proposition de l'ajout de l'alinéa « favoriser dans la mesure possible les membres passif·ve·s de l'association ».

Maël : Donc, c'est afin de favoriser les membres qui ne sont pas dans le Comité et donc renfoncer et apporter quelque chose aux membres passifs ?

JB : Oui, c'est ça.

Arthur : Pour favoriser leurs intérêts ou leur intervention ? Ce n'est pas clair.

JB : Les deux.

Richard : C'est pour que nos actions soient dirigées vers les membres passif·ve·s.

Loïc : Je suis d'accord avec ça. Ça a déjà été débattu, je suis d'accord qu'il faut faire moins de choses pour les membres de l'interne mais, de là, à les mettre dans les statuts c'est trop sujet à interprétation...

- Richard : C'est juste pour rappeler que nos actions doivent aussi être dirigées vers nos membres passif·ve·s.
- Arthur : Je suis d'accord avec ce point ; on met trop d'argent dans l'interne et je pense que c'est un bon point. Je pense que c'est problématique de faire uniquement des évènements à l'interne.
- Maxence : Fondamentalement, c'est une problématique centrale à laquelle on doit faire attention. Mais, le fait de l'explicitier dans les statuts, je ne pense pas que ce soit pertinent. En effet, c'est un point important mais la manière dont c'est fait me dérange, surtout vos exemples/mesures futures... Favoriser dans ce sens-là peut déboucher sur des problèmes. Par exemple, on sera forcément au courant de certains évènements avant les membres passif·ve·s, on ne va pas pouvoir les favoriser sans restreindre les membres actif·ve·s dans ce sens.
- Richard : On a beaucoup de membre actif·ve·s qui vont au Psychochâteau mais pas assez de membres passif·ve·s, on doit alors favoriser les membres passif·ve·s.
- Arthur : Je comprends tout à fait votre point de vue mais c'est très flou. Je le voyais plus dans l'idée où on est une association qui a beaucoup de moyen et cet argent il faut qu'on l'utilise aussi pour les autres.
- Maxence : On se rend compte qu'on en fait pas assez pour les autres, c'est quelque chose qu'il faut qu'on fasse attention, je suis d'accord avec le fond.
- Maël : Pour moi ce statut est évident, mais on sent qu'il y a une intention derrière ce statut. Pour moi, il n'y a pas de problèmes avec ce statut, il faut surtout cibler les gens de dehors.
- JB : Il n'y a aucune volonté de dire que l'AESSP n'est qu'en train de s'auto-alimenter...
- Arthur : Il faut garder l'esprit du Comité. Mais je pense que certains évènements internes contribuent de manière négative et concurrente à des évènements à tous·x·tes.
- Maxence : Pour moi, la question des Chalets sont des non-sujets, car les autres chalets sont là pour les membres passif·ve·s. Pour moi, ce n'est pas une question d'allouer moins de sous au membres actif·ve·s mais surtout d'allouer plus d'argent pour les passif·ve·s... La favorisation passe par ce qu'on fait déjà, le fait de favoriser ne doit pas passer par un statut.
- Johan : Remarque, par rapport au processus démocratique, dire que quelqu'un a des intentions ce n'est pas fou...

Votation 3 : Acceptez-vous la proposition de l'addition de l'alinéa f/g à l'article 3 des statuts de l'association ?

La proposition de l'ajout de l'alinéa f/g de l'article 3 est rejetée suite à 36% de NON et 36% de OUI des voix.

5. Demande de subvention pour l'événement souper de section

Maxence : On va parler du point suivant, sans parler de la création d'un GT alors que l'on a rattaché à EPSYL. La demande de subvention du souper de section s'élève à 3000 francs, je laisse la parole à Loïc.

Loïc : Je prends la parole en tant qu'étudiant en Psychologie et pas en tant que RH. 3000 francs ça paraît beaucoup mais c'est moins que d'autres événements. En tant que budget pur, comme pour Psychochalet, l'AESSP perd tous les coûts, ce qu'on récupère va dans les caisses de l'AESSP donc officiellement on est en perte à chaque fois... Alors que pour le souper de section, le projet est déjà plus ou moins lancé, les questions c'est plus autour du budget et de si on ouvre aux autres filières ou non. J'ai déjà une vingtaine de personnes d'inscrites que des Master, donc je pense que c'est sur la bonne voie.

Eliot : C'est quoi le principe de ce souper ? Les 3000 francs viennent d'où ?

Maxence : Toutes les informations sont dans les documents que Loïc nous a fourni.

Loïc : Alors, c'est un souper de section, ici de Psychologie, l'idée est de faire un souper entre le corps professoral et le corps étudiant afin de favoriser le réseautage, de favoriser les contacts entre eux. C'est quelque chose qui existe déjà à l'EPFL, et qui marche très bien. Le souper aurait lieu le 30 avril à la cafétéria de Géopolis. J'ai déjà pris contact avec l'Institut de Psychologie pour avoir leur feu vert. Donc voilà, le but de ce souper est de faire du réseautage, de pouvoir discuter avec le corps professoral.

JB : Je voulais savoir si en amont tu avais fait un sondage pour saisir la température auprès des élèves ? Et comment as-tu pris la température ?

Loïc : J'ai pas mal demandé autour de moi, et au niveau du nombre de personnes c'était un minimum par rapport à la cafétéria.

Bianca : Il y a 20 personnes inscrites dont le corps professoral ?

Loïc : Il y a pour l'instant 9 personnes du corps professoral et 10 personnes du corps étudiant.

- Bianca : Le corps estudiantin sera au courant quels seront les professeur·e·x·s présent·e·x·s ?
- Loïc : Je ne sais pas encore comment on va s'y prendre, peut-être en faisant un teasing sur Instagram.
- Bianca : Mais s'il n'y a que des professeur·e·x·s que l'on apprécie moins, les étudiant·e·x·s ne vont pas mettre 30 francs dans un souper... Et, est-ce que cela va privilégier les étudiant·e·x·s de Master ?
- Loïc : Non. Mais on ne compte pas faire la promotion pour ce souper chez les propédeutiques car iels ne se connaissent pas assez donc ce sera plus pour la deuxième partie de Bachelor.
- Bianca : Et les places seront aléatoires ?
- Loïc : On fera le souper sur les tables rondes, c'est plus conviviales mais je ne sais pas encore trop comment organiser cela concrètement.
- Bianca : On pourrait faire un Top 3 des professeur·e·x·s auprès des étudiant·e·x·s pour essayer de les mettre à la table d'un des professeur·e·x·s qu'ils aimeraient.
- Loïc : La psychologie n'est pas forcément une filière où tu as beaucoup de lien avec le corps professoral et c'est en cela que ce souper est intéressant. L'idée d'avoir un Top 3 et de mettre le corps estudiantin en fonction est une bonne idée.
- Arthur : Est-ce que tu as prévu quelque chose pour créer de l'interaction entre le corps estudiantin et professoral ?
- Loïc : J'ai réfléchi à cela mais rien n'a encore été mis en place. Peut-être faire une soirée à thème, je vais regarder avec la direction de l'IP.
- Johan : J'ai une question sur le processus, car une fois on était à l'IP et on nous a posé une question sur ce souper alors qu'on n'était pas au courant...
- Loïc : J'ai commencé par contacter une personne du Décanat afin d'avoir la liste de diffusion. Mais cette personne en a parlé à tout le monde. Iels ont cru que je leur demandé d'organiser le souper, je crois.
- Anna : Sachez qu'il y a déjà des professeur·e·x·s inscrit·e·x·s. La discussion a dépassé son intention de base. Maintenant, l'AEESP est associé à ce souper donc si on annule c'est problématique. Le but de ce souper est de favoriser la communication entre le corps professoral et le corps estudiantin. C'est vrai que la forme de ce projet ; le fait qu'on le vote maintenant alors que le projet est déjà fait... Mais, si on vote contre c'est problématique... Ce projet est monté

par Loïc comme étudiant, pas comme membre ou RH. On est devant les faits accomplis certes, mais l'idée est bonne et elle intéresse plus haut. Le but est de garder une bonne communication entre ces deux corps... En tant que membre de l'AESSP, on a la chance de comprendre comment cela fonctionne, et c'est bien d'offrir cela aux étudiant·e·x·s... Si ce soupe marche, on pourra le faire pour les autres filières.

Loïc : A l'époque, j'avais regardé avec Maël... Cette année est un projet pilote... Et, pour le fait que vous avez été mis sur les faits accomplis c'est faux. Vous pouvez voter contre ou pour, on peut discuter.

Arthur : Ce souper va-t-il être rattacher à l'AESSP ?

Loïc : Ce sera plus EPSYL qui le portera. Le budget est alloué que pour ce projet, si on fait du bénéfice, cela ira dans l'association et pas à EPSYL. Il s'agit d'un budget tampon, ce n'est pas un budget à perte. Donc, si tout se passe bien, on arrive à zéro.

Arthur : Et comment est organisé le souper ? Les personnes seront debout ?

Loïc : Alors, on a prévu d'abord un apéro où les personnes seront debout. Ensuite, le repas se fera à table, donc assis aux tables rondes de la cafétéria.

Arthur : Et, pourquoi pas ne pas faire un repas où tout le monde est debout, comme un buffet ?

Loïc : J'y ai pensé mais je n'aimerais pas que le professeur·e·x·s restent entre eux.

Richard : Maxence, pourrais-tu nous expliqué le raisonnement que tu as eu depuis novembre lorsque le projet s'est monté et pourquoi on en parle seulement durant cette AG ?

Maxence : Il y a eu des incompréhension. Au début, on n'avait mal compris les statuts. On pensait que l'on devait faire une réunion de Comité et non une AG. Et, je m'excuse pour cela, je sais que c'est chiant pour tout le monde et pour nous aussi.

Richard : Tu pourrais nous expliquer cette phrase « *la présidence de l'AESSP et moi-même avons jugé plus prudent de commencer par l'organisa4on d'un souper unique pour évaluer l'engouement des chacun·e·s d'entre vous.* »

Maxence : Alors, la présidence spécifiquement n'a rien avoir avec ce projet, même si moi je le soutiens.

- Loïc : C'était surtout pour légitimer auprès des étudiant·e·x·s.
- Richard : Déjà, un grand merci pour le travail. Ce projet reste une superbe bonne idée, le fond est super. Mais la forme me dérange... Il va falloir trouver 70 étudiant·e·x·s en psychologie en moins de trois semaines et qui sont prêt·e·x·s à déboursier 30 francs pour ce repas... Comment tu penses faire ? Et comment sais-tu que cela va marcher ?
- Loïc : Comme pour tout événement, on ne sait pas si cela va marcher ou non. J'ai déjà fait trois passages en amphi et j'ai déjà 1/5 des inscrits.
- Richard : Comment faire pour promouvoir cet événement auprès des membres passif·ve·s ?
- Loïc : Je ne vais pas faire de promotion à l'interne... Si on n'a pas assez d'inscrit·e·x·s alors évidemment que les membres de l'association pourront s'inscrire mais c'est avant tout pour les étudiant·e·x·s en général.
- Richard : Je trouve problématique que l'AESSP soit rattaché à cet événement et qu'on soit mis sur les faits accomplis.
- Loïc : Si vous n'êtes pas d'accord, il n'y a aucun problème. J'annulerais l'événement et j'expliquerais aux professeur·e·x·s.
- Bélène : Concernant les places limitées, tu comptes gérer ça comment ? Premier arrivé premier servi ? (*Loïc répond oui*). Si certains s'inscrivent et peuvent y aller, ils auront accès aux professeur·e·x·s et donc celles et ceux qui n'ont pas eu de place seront désavantagé·e·x·s par rapport aux autres, comment tu penses gérer ça ?
- Loïc : Oui mais c'est comme les autres représentants, je comprends ton point mais je ne pense pas qu'on puisse faire quelque chose contre cela...
- Bélène : Je n'ai pas de solutions mais je voulais soulever ce problème. Le souper est dans trois semaines et on dirait que pas tout est prêt, comme la communication par exemple.
- Loïc : J'ai déjà commencé, en octobre, à regarder avec les professeur·e·x·s s'ils·elles étaient partant·e·x·s. J'ai également déjà regardé avec la cafétéria et c'est tout bon. Il ne reste qu'à prévoir les apéritifs quand je saurai où m'en tenir. Pour l'animation, je verrai s'il y a des personnes partantes à m'aider. Et, la communication se fera via Instagram et avec les passages en amphi. Je vais aussi relancer le corps professoral au travail de l'IP.

- Noah : J'aime l'idée. Comment tu comptes faire pour ramener autant des personnes alors qu'EPSYL ramène rarement plus de 50 personnes ?
- Loïc : Avant, j'étais à l'EPFL, où ils-elles ont un événement similaire et il marchait super bien. Donc, j'aimerais lancer cela ici. Et, les responsables de l'IP m'ont dit que 30 professeur·e·x·s c'est faisable.
- Arthur : Je trouve dommage que t'ai fait ça seul de ton côté. Avec EPSYL, on aurait pu t'aider.
- Bart : Donc là, on vote une avance de budget, et après c'est toi qui organises ? Tu le fais en tant qu'étudiant et je trouve dommage de ne pas l'avoir proposé via EPSYL.
- Loïc : Oui, je suis d'accord. Ce sont des points critiquables.
- Annaëlle : Si tu ne trouves pas les 100 personnes, tu fais quoi ? Est-ce que tu ouvriras aux autres filières ?
- Loïc : Il faudra voir si on devra annuler. Mais ouvrir à d'autres sections, ça perd son sens, toutes les sections sont différentes...
- Anaëlle : Donc, tu préfères être à perte que d'ouvrir aux autres sections ?
- Loïc : Oui, ça va perdre de son sens sinon.
- JB : Mais, on n'a pas la même réputation que l'AGEPOLY...
- Yasmine : La question de la réputation est importante. C'est une phase test donc avec des places limitées comme tout événement de réseautage. Cet événement répond à un besoin que l'on a, il y a une vraie demande... Ce genre d'événement est nécessaire.
- Simon : Je pense que ça va marcher. Je rejoins Yasmine... Et, si ça marche bien, tu peux ouvrir à genre 20 personnes de plus ?
- Loïc : Je t'avoue que je n'ai pas réfléchi à ça. Mais ça peut être envisageable, je pense.

Votation 4 : *Acceptez-vous l'accord de la subvention pour l'événement "souper de comité" ?
La subvention pour le souper de comité est accordée à 75% des voix.*

6. Communications et divers

Maxence : Dernières petites communication. Le 21 avril de 10h à 16h, il y a les Student Games qui est un événement multisport. Ils-elles nous ont proposé de tenir un stand donc s'il y a des personnes motivé·e·x·s, faites-le nous savoir !

Bélène : C'est normal que ce soit un dimanche ?

Maxence : Oui.
Petit retour concernant l'AIDE et le FAE. Ils-elles nous proposent un atelier pour avoir des outils contre le harcèlement. C'est super important, on est la première ligne de front pour lutter contre cela. Donc, il y a deux dates, le 1^{er} mai et le 26 septembre. Pour moi, cela devrait être obligatoire pour tous les responsables, donc on vous encourage à y participer.

Yasmine : Et, retour de la FAE. Concernant la proposition de faire des toilettes inclusives, le projet est sur la bonne voie. Des toilettes inclusives seront mises au premier étage à Géopolis.

AG 4 - 08.04.24

Nombre de participants : 45

Assemblée générale du 08.04.24



Ordre du jour :

1. Formalités de bienvenue et adoption de l'Ordre du Jour
2. Adoption du PV de la dernière AG
3. Communication de la coordination politique
4. Modifications des statuts de l'AESSP
5. GT pour événement souper de section
6. Demande de subvention pour l'événement souper de section
7. Communications et divers



Lien dossier future AG



1. Formalités de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Présentation du système de vote
3. Adoption de l'ordre du jour



<https://app.wooclap.com/AG080424>

Vote 1 - Vote test



1-2. **Formalités** - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE - 5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

1. Qu'est-ce qui est le plus important pour une alimentation équilibrée ? 35 répondants



2. Adoption du PV de la dernière assemblée

PV de l'AG du 29.02.24

Vote par opposition active - Adoption du pv



1-2. **Formalités** - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

3. Communication de la coordination politique



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

4. Modification des statuts de l'AESSP

Proposition de suppression de l'alinéa 2 de l'article 24 des statuts relatifs à l'accord de subventions par le biais du comité :

Art. 24 Votations

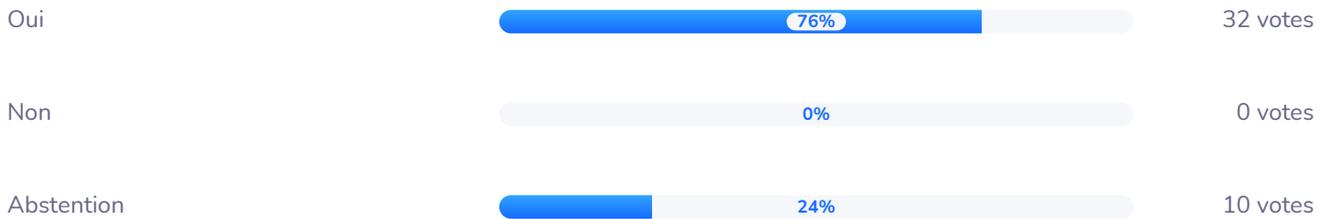
- ¹ Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres du Comité présent-e-s et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la majorité absolue.
- ² En cas de demande de subvention faite au Comité, les personnes étant à la fois membres du Comité et demanderesses ou demandeurs de subvention ne peuvent voter.
- ³ Il est proscrit de voter par procuration lors d'un Comité.
- ⁴ Les dispositions particulières sont à fixer par le Comité.

Vote 2 - Acceptation de la modification



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

2. Acceptez-vous la proposition de modification de l'article 24 des statuts de l'association ? 42 répondants



4. Modification des statuts de l'AESSP

Proposition de l'ajout d'un alinea à l'article 3 des statuts :

Art. 3 – Buts :

...

d. Informer les étudiant·es de la politique universitaire, des activités et du fonctionnement de la Faculté des SSP et des divers aspects de la politique générale qui les concernent ;

e. **Cœuvrer pour une représentation et une défense active des intérêts des quatre filières composant la faculté ;**

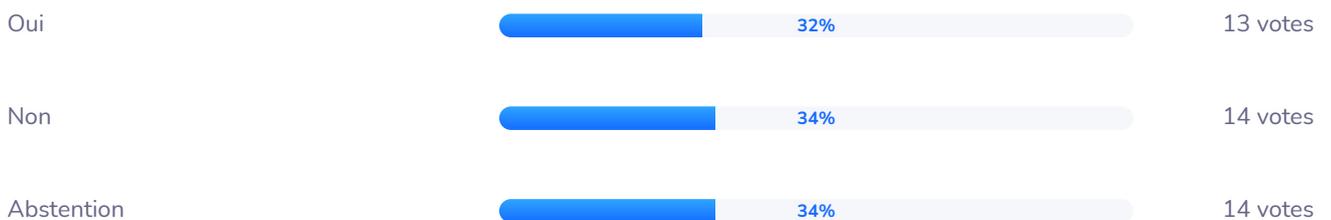
f. Développer et entretenir les relations entre les différents corps-intermédiaire, professoral, administratif & technique et estudiantin – ainsi que du Décanat de la Faculté des SSP ;

Vote 3 - Acceptation de la modification



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - **4. Modification des statuts** - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

3. Accepter-vous la proposition d'ajout de l'aleina e à l'article 3 des statuts de l'association ? 41 répondants



4. Modification des statuts de l'AESSP

Proposition d'ajout d'un alinea à l'article 3 des statuts :

Art. 3 – Buts :

...

e./f. Développer et entretenir les relations entre les différents corps-intermédiaire, professoral, administratif & technique et estudiantin – ainsi que du Décanat de la Faculté des SSP ;

f./g. **Favoriser dans la mesure possible les membres passif-ve-s de l'association.**

g./h. Soutenir, après acceptation de l'AG ou du Comité, toute initiative émanant de ses membres ou d'autres associations ;

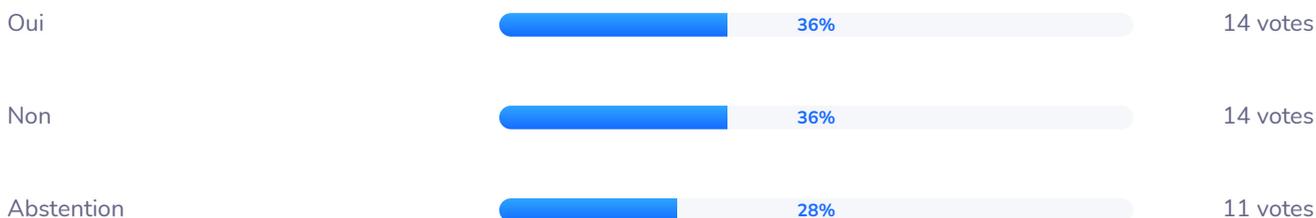
Vote 4 - Acceptation de la modification

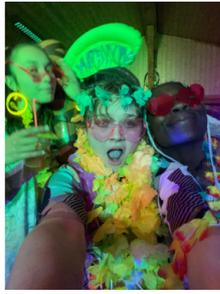
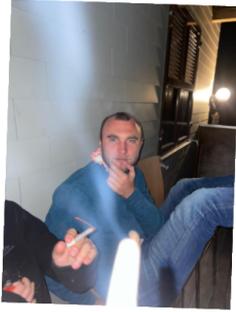


1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. **Modification des statuts** - PAUSE - 5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

4. Acceptez-vous la proposition de l'addition de l'alinéa f/g à l'article 3 des statuts de l'association ?

39 répondants





PAUSE A DANS 15 MINUTES



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - **PAUSE** -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

5. Evénement souper de section

Objet - Organisation d'un souper entre étudiant.e.x.s et corps professoral de psychologie

Prix - 30 .- par personne, inclut apéritif et souper

Lieu/date - cafétéria de géopolis, 30 avril

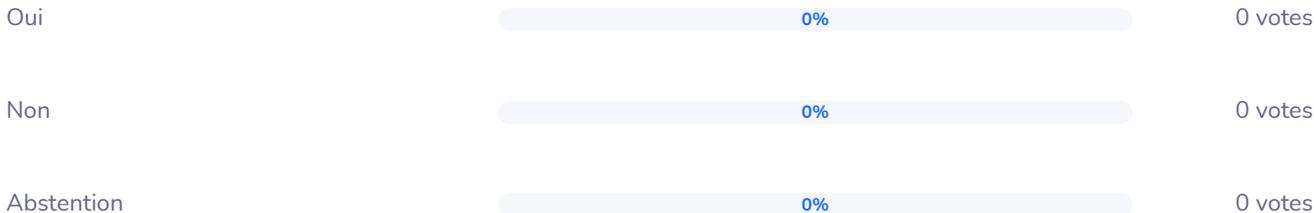
Détails supplémentaires dans le dossier future AG

Vote 5 - Création du groupe de travail



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

5. Acceptez-vous la création d'un groupe de travail pour l'événement "souper de section" ? 0 répondant



6. Budget souper de section

Demande - 3000.- pour l'événement

Raisons :

- 30.- par personne à avancer pour 100 personnes = 3000.-
- Remboursement à l'issue de l'événement
- pertes éventuelles

Détails supplémentaires dans le dossier future AG

Vote 6 - Acceptation de la demande de budget



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

6. Acceptez-vous l'accord de la subvention pour l'événement "souper de comité" ? 36 répondants



7. Communications et divers

1. Stand student games :

- a. Stand le 21 avril de 10 à 16h
- b. Thème zone 51

2. Formation AIDE unil :

- a. Formation contre le harcèlement à l'université destinée aux associations
- b. 1er mai (17-19h30) ou 26 septembre (14h-16h30)



1-2. Formalités - 3. Communication coordination - 4. Modification des statuts - PAUSE -
5. événement souper de section - 6. Budget souper de section - 7. Divers

Merci à tout.e.x.s pour votre attention <3





Modification des statuts

Résumé :

Suppression de l'alinéa 2 de l'article 24 des statuts relatifs à l'accord de subventions par le biais du comité.

Art. 24 Votations

- ¹ Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres du Comité présent·e·s et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la majorité absolue.
- ² En cas de demande de subvention faite au Comité, les personnes étant à la fois membres du Comité et demanderesses ou demandeurs de subvention ne peuvent voter.
- ³ Il est proscrit de voter par procuration lors d'un Comité.
- ⁴ Les dispositions particulières sont à fixer par le Comité.

Art. 24 Votations

- ¹ Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres du Comité présent·e·s et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la majorité absolue.
- ² Il est proscrit de voter par procuration lors d'un Comité.
- ³ Les dispositions particulières sont à fixer par le Comité.

Chers-ères membres de l'AEESP,

Par la présente, nous souhaitons adresser une critique au projet de repas proposé par Loïc, responsable RH, et soumis à votation lors de l'Assemblée Générale 8 avril.

Tout d'abord, nous tenons à saluer l'idée de Loïc ainsi qu'à le remercier pour les efforts consentis pour son projet. Telle que nous la concevons, l'AEESP est une association qui se doit d'œuvrer pour un contact positif entre corps étudiantin et professoral. L'organisation d'une rencontre dans un cadre informel nous semble être une excellente idée. Ce projet est conséquent et ambitieux, l'initier et travailler pour sa mise en place est remarquable. Toutefois, ce projet pose un certain nombre de problèmes que nous voulons ici pointer du doigt.

Nous tenons en premier lieu à pointer du doigt l'opacité des statuts qui a accordé une marge de manœuvre conséquente à la présidence pour l'organisation de la réunion. En effet cette AG « ordinaire » n'aurait jamais vu le jour sans la demande de crédit pour le souper soumis au vote lors de celle-ci. Nous regrettons que la Présidence ait profité de lacunes dans les statuts pour parvenir à la convocation de cette AG. Aussi, nous souhaitons interpeller la Présidence quant à son implication dans cet événement. Celle-ci a un rôle flou, ne serait-ce que par l'organisation de la séance du comité et de sa "collaboration" mentionnée dans la lettre de Loïc. De plus, pourquoi les autres départements n'ont-ils pas été concertés alors que le projet se prépare depuis novembre 2023 et que l'on ne nous informe officiellement que le 22 mars 2024 quand l'événement devrait prendre place le 30 avril?

Il nous faut ensuite revenir sur les fonds demandés pour l'organisation de l'événement. Si nous comprenons qu'il s'agit d'un crédit accordé par l'AEESP dans ce cadre, l'absence de garanties de remboursement de cette somme est évidente. Au vu du manque d'enthousiasme autour du Chalet SSP, il nous semble que l'AEESP n'est à l'heure actuelle pas en mesure de mobiliser septante membres en psychologie, d'autant plus si ces derniers doivent déboursier trente francs et le tout en trois semaines.

De même, si nous comprenons le choix de préparer un événement pour les étudiants en psychologie, le choix d'une filière plus modeste nous aurait semblé plus judicieux pour un projet pilote. Tout simplement car le but d'un projet pilote est d'essayer quelque chose à une petite échelle.

Finalement, nous pointons du doigt l'absence d'indications ou de dispositions sur la promotion de l'événement auprès des membres passifs. Comment garantir que l'événement profite en premier lieu aux membres passifs plutôt qu'aux membres actifs et non pas l'inverse comme il est malheureusement de coutume lors des événements où l'on voit souvent les membres actifs profiter les premiers des événements.

Au vu des circonstances, il nous semble plus que nécessaire, d'**à minima** modifier cet événement afin de rendre son envergure plus modeste, d'assurer que celui-ci soit tourné vers les membres passifs, et qu'une garantie **concrète** soit accordée pour une organisation similaire auprès des autres filières, comme il pourrait être attendu d'un responsable RH, bien que l'initiative ne soit pas dans le cadre de cette fonction.

En espérant que les concerné.e.s réussiront à porter des explications convaincantes quant à tous ces questionnements, nous espérons également avoir suscité l'attention des membres du comité qui auront la charge d'approuver ou non l'adoption d'un des plus grands crédits accordés ces

derniers temps par l'AEESP, nous prions le comité de bien vouloir croire à nos sincères salutations.

Noé Guichard, Richard Le Fort

Modification des statuts

Résumé :

Suppression de l'alinéa 2 de l'article 24 des statuts relatifs à l'accord de subventions par le biais du comité.

Art. 24 Votations

- ¹ Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres du Comité présent·e·s et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la majorité absolue.
- ² En cas de demande de subvention faite au Comité, les personnes étant à la fois membres du Comité et demanderesses ou demandeurs de subvention ne peuvent voter.
- ³ Il est proscrit de voter par procuration lors d'un Comité.
- ⁴ Les dispositions particulières sont à fixer par le Comité.

Art. 24 Votations

- ¹ Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres du Comité présent·e·s et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la majorité absolue.
- ² Il est proscrit de voter par procuration lors d'un Comité.
- ³ Les dispositions particulières sont à fixer par le Comité.

Proposition de modification de l'article 3 des statuts de l'AESSP

Modifications dans les statuts :

Seraient modifiés les statuts de la façon suivante :

Art. 3 – Buts :

...

d. Informer les étudiant·e·s de la politique universitaire, des activités et du fonctionnement de la Faculté des SSP et des divers aspects de la politique générale qui les concernent ;

e. Œuvrer pour une représentation et une défense active des intérêts des quatre filières composant la faculté ;

f. Développer et entretenir les relations entre les différents corps-intermédiaire, professoral, administratif & technique et étudiantin – ainsi que du Décanat de la Faculté des SSP ;

...

Le projet

Nous souhaitons assurer une représentation équitable des filières via les statuts de l'AESSP, et voulons que ce but fasse partie des missions formelles de l'association. Aussi, nous souhaitons garantir le respect de toutes les filières, quel que soit le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans chacune d'entre elles, et le cas échéant leur représentation au sein de l'AESSP.

De plus, le contexte récent de l'association a mis en lumière certaines limites des statuts, accentuant la nécessité d'une réforme plus large de ces derniers (choix du type d'AG par rapport aux objets votés et leur urgence, délai de convocation des réunions).

Dans ce cadre de réformes probables à venir, expliciter ce but de l'association nous semble important, d'autant que celle-ci est par nature amenée à avoir un turn-over élevé.

Il nous semble alors nécessaire d'explicitier ce qui est déjà un principe directeur de notre association – certaines des idées plus bas sont déjà en place dans les faits.

Exemples (idées, possibles futures mesures)

- Continuer à organiser des événements s'adressant à toutes les filières.
- Continuer à soutenir les sections.
- Les budgets exceptionnels devraient impacter directement ou indirectement les intérêts de chaque filière. Une demande n'émanant pas des sections doit explicitement concerner toutes les filières. Une demande émanant d'une section doit questionner la possibilité d'accorder un traitement égal aux autres sections.
- Garantie d'efforts de recrutement au sein de chaque filière (dans la continuité de l'article 21.6).
- L'organisation des différentes réunions doit permettre la défense des intérêts de toutes les filières (interdire les réunions importantes les mêmes jours que les Conseils de Faculté/Conseil Universitaires/AD de la FAE).

Richard Le Fort, Noé Guichard et Jean-Baptiste Fasel